

SESSION 1988

C.A.P.E.S.
CONCOURS EXTERNE

Section : LETTRES CLASSIQUES

COMPOSITION FRANÇAISE

Dans un article intitulé « Le théâtre et la cruauté », Antonin ARTAUD définit sa conception du théâtre :

« Nous voulons faire du théâtre une réalité à laquelle on puisse croire, et qui contienne pour le cœur et les sens cette espèce de morsure concrète que comporte toute sensation vraie. De même que nos rêves agissent sur nous et que la réalité agit sur nos rêves, nous pensons qu'on peut identifier les images de la poésie à un rêve, qui sera efficace dans la mesure où il sera jeté avec la violence qu'il faut. Et le public croira aux rêves du théâtre à condition qu'il les prenne vraiment pour des rêves et non pour le calque de la réalité ; à condition qu'ils lui permettent de libérer en lui cette liberté magique du songe qu'il ne peut reconnaître qu'empreinte de terreur et de cruauté. »

(Le Théâtre et son Double, 1938.)

En vous appuyant sur des exemples précis, dites ce que vous pensez de ces propos.